



PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du mardi 16 avril 2019

### COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le mardi 16 avril 2019 à 14h00, sous la présidence de M. Maxime CUENOT, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et représentant Mme la préfète du Cher.

#### *Assistaient à la réunion :*

M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher et mandaté par M. L. GIRAUD  
M. X. CREPIN, représentant l'association des maîtres du Cher et mandaté par M. D. MARCEL  
M. A. LESPAGNOL, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole  
M. Ph. GRESSIN, représentant la coordination rurale du Cher  
Mme J. FLOQUET, représentant la confédération paysanne du Cher et mandaté par M. CRUTAIN  
M. D. de MONTALIVET, représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher et mandaté par M. B. SERVOIS  
M. M. PAPEGAËY, représentant de la fédération des chasseurs du Cher  
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18

#### *Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :*

Mme S. MARQUET, DDT  
Mme E. GARGADENNEC, DDT  
M. T. GUÉNIOT, DDT

#### *Étaient excusés :*

M. J.-C. MORIN, représentant le conseil départemental du Cher  
M. G. LAMY, représentant le syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère  
M. J.-C. BOURDIN, représentant le conservatoire des espaces naturels  
M. F. DAVID, représentant la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

#### *Étaient absents :*

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières  
M. E. GANGNERON, représentant la chambre d'agriculture du Cher  
M. G. PRAU, représentant les jeunes agriculteurs du Cher  
Mme M. GUILLOIN, représentant l'Office National des Forêts

**Quorum :** le quorum est atteint puisque 12 membres ( 8 + 4 pouvoir) sur 20 sont présents.

➤ **Approbation du compte-rendu de mars 2019 avec vote par correspondance**

Un vote n'a pas été pris en compte, cette erreur sera rectifiée et ne modifie pas le résultat des votes. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Dossier soumis à auto-saisine systématique :**

**PC 018 273 19 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** CPV SUN 40
- **Lieu du projet :** Le Petit Pied David – 18190 Venesmes
- **Description du projet :** Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Résultats du vote :

Contre :	12
Abstentions :	0
Pour :	0

La CDPENAF a rendu un **avis défavorable** au motif que le dossier ne contient pas les informations sur la valeur environnementale et agricole du site. Ces éléments avaient été demandés lors de la demande de certificat d'urbanisme. De plus, la parcelle est utilisée à des fins de pâturage et ne peut être considérée comme une friche. L'installation d'une centrale sur ce type de parcelle n'est pas en cohérence avec les principes de la Charte Agriculture et Urbanisme.

**Dossier de création de la ZAC des Champs Châlons à Saint Germain du Puy**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** Mairie de Saint Germain du Puy
- **Lieu du projet :** Les Champs Châlons – 18 390 St Germain du Puy
- **Description du projet :** Création d'un dossier de zone d'aménagement concerté

Résultats du vote :

Contre :	0
Abstentions :	0
Pour :	12

La CDPENAF a rendu un **avis favorable avec réserve**. Le projet répond à un besoin en logements avéré en accord avec le PLH. Le choix de la localisation de la ZAC paraît cohérent avec l'urbanisme de la ville. Cependant ce type de projet risque de se réaliser au détriment du centre urbain de la communauté d'agglomération. Afin de ne pas concurrencer le centre et d'apporter une valeur ajoutée au foncier, la commission préconise d'intégrer des obligations environnementales dans le règlement de la ZAC. La commission demande que la frange entre la ZAC et les terres agricoles encore exploitées fasse l'objet d'un aménagement de manière à mettre en place une zone de tampon efficace.

Delibération du conseil municipal de CHAVANNES pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux pour une entreprise de recyclerie de matériaux

Résultats du vote :  
Contre : 12  
Abstentions : 0  
Pour : 0

La commission a rendu un **avis défavorable** au motif que le projet impacte une zone humide située à la pointe sud de la parcelle sur laquelle est prévu du remblai. La commission souhaite que la valeur environnementale de la parcelle soit mieux prise en compte par le projet.  
Le projet devra être revu afin de préserver la zone sud du terrain qui est susceptible de contenir une zone humide. La plateforme de remblaiement devra se limiter à la surface déjà artificialisée.

PC 018 055 19 10001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. Suzanne Benjamin**
- **Lieu du projet : La Berge – 18290 CHAROST**
- **Description du projet : Construction de deux bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque pour le stockage de matériel et fourrage**

Résultats du vote :  
Contre : 12  
Abstentions : 0  
Pour : 0

La commission a rendu un **avis défavorable** au motif que la nécessité du projet n'apparaît pas justifiée. La surface des bâtiments en projet apparaît disproportionnée par rapport aux besoins.

PC 018 064 18 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. Coquin**
- **Lieu du projet : Les Bouchauds – 18120 CHERY**
- **Description du projet : Construction d'une pension pour animaux**

Résultats du vote :  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 12

La commission a rendu un **avis favorable** à l'unanimité.

PC 018 153 18 00002

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. Genty Christophe**
- **Lieu du projet : La Forêtie – 18170 MORLAC**
- **Description du projet : Construction de deux bâtiments agricoles**

Résultats du vote :  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 12

La commission a rendu un **avis favorable** à l'unanimité.

PC 018 011 19 A0002

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : M. Coupechoux Anthony
- Lien du projet : La Fourcherie – 18410 ARGENT SUR SAULDRE
- Description du projet : Construction d'un bâtiment pour la réalisation d'un atelier de transformation de viande bovine.

Résultats du vote :  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 12

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

PC 018 053 19 00001

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : SCEA Chaumasson
- Lien du projet : Chaumasson – 18140 CHARENTONNAY
- Description du projet : Extension d'un bâtiment agricole à usage de stabulation libre

Résultats du vote :  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 12

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

PC 018 091 19 00001

- Nom du demandeur ou du porteur de projet : Mme Trompas Pascale
- Lien du projet : La Gazonnerie – 18200 FARGES ALLICHAMPS
- Description du projet : Construction d'un bâtiment agricole pour stocker du fourrage

Résultats du vote :  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 12

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le président clôt la séance à 17h05.

Le président,

Maxime CUENOT